



Mardi 9 avril 2019

à 18 h

Compte-rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier	18h20		
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle		X	DUGUET Nicole
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	18h15		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane		X	VINCENT François
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès	X		
PERRIER Sylvie	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine	18h21		
SCHOENDORFF Frédéric	X		
VIANELLO Pascal		X	SAUVAGNAC Bernard
VINCENT François	19h05		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil M. SCHOENDORFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Ordre du jour Conseil Municipal

FINANCES LOCALES

1. Compte administratif 2018 - budget principal
2. Affectation de résultat – budget principal
3. Adoption du compte de gestion 2018 - budget principal
4. Vote des taux d'imposition 2019
5. Subventions 2019 aux associations
6. Subvention 2019 au CAC (Centre d'Animation Communal)
7. Subvention 2019 au Handball Club
8. Subventions 2019 au Comité de Jumelage
9. Adoption du budget principal 2019
10. Compte administratif 2018 - budget CCAS
11. Affectation de résultat 2018 – budget CCAS
12. Adoption du compte de gestion 2018 - budget CCAS
13. Adoption du budget 2019 du CCAS
14. Participation au refuge fourrière – année 2019
15. Fonds de concours en faveur de la montée en haut débit – plan de financement rectificatif

COMMANDE PUBLIQUE

16. Consultation pour la location et la maintenance des copieurs
17. Rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie : délibération modificative

DOMAINE ET PATRIMOINE

18. Achat du local commercial au rez-de-chaussée de la résidence les vertes prairies

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

19. Soutien à l'Office Nationale des Forêts

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

VOTE 17	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

FINANCES LOCALES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des opérations réalisées en 2018 sur le budget général.

Les résultats du Compte Administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au Compte de Gestion par Madame la Trésorière de Pierre-Buffière.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 308 236.81	2 757 360.76
Section d'Investissement	1 090 281.35	1 124 094.72
TOTAL	3 398 518.16	3 881 455.48

Etat des restes à réaliser 2018

Section d'Investissement	180 189.09	107 263.50
TOTAL CUMULE	180 189.09	107 263.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle décide :

- de constater aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs suivant le tableau ci-dessus ;
- d'adopter le compte administratif 2018 du budget général.

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

2. AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2018. Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 632 749.48 €

La section d'investissement y compris les restes à réaliser, fait apparaître un besoin de financement de 160 591.83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2018 du budget général comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 160 591.83 €.
- réserve pour le financement de travaux d'investissement 2019, au compte 1068, pour 200 000 €.
- conservation du solde soit 272 157.65 € à la section de fonctionnement

- de reprendre ces résultats au budget primitif 2019.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2018 dressé par Madame la Trésorière de Pierre-Buffière pour le budget général.

Après s'être fait présenter :

- Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2018,
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux des titres de recettes
- les bordereaux des mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers
- l'état de l'Actif
- l'état du Passif
- l'état des restes à recouvrer
- l'état des restes à payer
- l'état des restes à réaliser

Après s'être assuré que Madame le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2018, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière pour le budget général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les recettes prévisionnelles liées aux taxes pour l'année 2019. Compte tenu des taux actuels, du niveau de la collectivité vis-à-vis des autres communes de Limoges Métropole, des augmentations récentes, de l'augmentation des bases générant une recette supplémentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer à :**
 - **15.22 % le taux d'imposition communale pour la taxe d'habitation**
 - **18.64 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier bâti**
 - **67.28 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier non bâti**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 20	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 1
----------------	----------------	-----------------	---------------------

5. SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par la Commission des Sports et la Commission des Finances concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

D'une manière générale, les subventions accordées ne seront versées que :

- si le dossier de demande est adressé en temps utile à la commune,
- s'il est totalement complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder, pour l'année 2019, les subventions telles qu'elles apparaissent sur le document annexé,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,**
- **de ne verser la subvention que si le dossier est dûment complété,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

6. SUBVENTION 2019 AU CAC (CENTRE D'ANIMATION COMMUNALE)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention sollicitée par le CAC, à savoir 4800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder, pour l'année 2019, la subvention de 4800 € au CAC,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,**
- **de ne verser la subvention que si le dossier est dûment complété,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

7. SUBVENTION 2019 AU HANDBALL CLUB

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de 1 100 € sollicitée par le Handball Club de Boisseuil ;

La commission sports s'étant réunie préalablement le 7 mars 2019, il est proposé de donner une subvention du même montant que l'année 2018 à savoir 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder, pour l'année 2019, la subvention de 1 000 € au Handball Club,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,**
- **de ne verser la subvention que si le dossier est dûment complété,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

8. SUBVENTIONS 2019 AU COMITE DE JUMELAGE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de 1 500€ sollicitée par le Comité de Jumelage de Boisseuil.

De plus pour organiser la venue des Espagnols, le comité de jumelage sollicite une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder, pour l'année 2019, la subvention de 1 500 € au Comité de Jumelage,**
- **d'accorder, pour l'année 2019, la subvention exceptionnelle de 500 € au Comité de Jumelage,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,**
- **de ne verser la subvention que si le dossier est dûment complété,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

9. ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2019

Madame Agnès Goumillou, Adjointe en charge des Finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour le budget de l'année 2019.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 699 657,65	2 699 657,65
Section d'Investissement	1 577 655.33	1 577 655.33
TOTAL	4 277 312.98	4 277 312.98

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter le budget 2019 tel que présenté,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET CCAS

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des opérations réalisées en 2018 sur le budget du CCAS.

Les résultats du compte administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au Compte de Gestion par Madame la Trésorière de Pierre-Buffière et sont annexés à la présente délibération.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00	378.00
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	0.00	378.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle décide :

- de constater aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs suivant le tableau ci-dessus ;
- d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget du CCAS.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

11. AFFECTATION DE RESULTAT 2018 – BUDGET CCAS

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget du CCAS pour l'année 2018.

Le résultat de fonctionnement est de 378 €.

Résultat antérieur : - 184.89 €

Résultat cumulé de fonctionnement : 193.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de conserver la totalité du solde d'exploitation 2018 du budget du CCAS à la section de fonctionnement,**
- **de reprendre ces résultats au budget primitif 2019.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

12. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET CCAS

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2018 dressé par Madame le Trésorier de Pierre-Buffière pour le budget du CCAS. Après s'être fait présenter :

- Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2018,
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux des titres de recettes
- les bordereaux des mandats
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers
- l'état de l'Actif
- l'état du Passif
- l'état des restes à recouvrer
- l'état des restes à payer

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2018, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière pour le budget du CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

13. ADOPTION DU BUDGET 2019 DU CCAS

Madame Agnès Goumillou, Adjointe en charge des Finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour le budget du CCAS de l'année 2019. Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3193.11	3193.11
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	3193.11	3193.11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter le budget 2019 pour le CCAS tel que présenté ;**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

14. PARTICIPATION AU REFUGE FOURRIERE – ANNEE 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi de la demande de participation au refuge fourrière départemental de Couzeix géré par la SPA.

En effet, la SPA sollicite une participation à hauteur de 0.63 € /habitant* pour l'année 2019.

(pour mémoire 0.60 € depuis 2014)

**2 963 x 0.63 = 1 866.69 € (pour mémoire 1752 € en 2017)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le montant de la redevance fixé à 0.63 € par habitant pour l'année 2019,**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le refuge fourrière départemental de Couzeix,**
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

15. FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA MONTEE EN HAUT DEBIT – PLAN DE FINANCEMENT RECTIFICATIF

Annule et remplace la délibération 2018_04_14 du 28/06/2018

Par une délibération en date du 15 décembre 2015, Limoges Métropole a décidé de s'engager aux côtés des communes du territoire particulièrement mal desservies en haut débit, en mettant en place un dispositif permettant de mobiliser un fonds de concours pour la réalisation de ce type de travaux.

Les opérations de montée en débit étant achevées pour 7 d'entre elles dont la commune de Boisseuil, une délibération avait été adoptée le 28 juin 2018 arrêtant le montant total des travaux et celui du fonds de concours pouvant être alloué.

Toutefois, le syndicat mixte DORSAL ayant constaté une erreur dans les éléments communiqués, il est nécessaire de valider de nouveaux montants.

Ainsi, la commune est en mesure de solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 442.20 euros équivalent à 50% de la somme totale des travaux soit 100 884.40 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 50 442.20 euros,**
- **d'autoriser le Maire ou à son représentant à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;**
- **d'imputer les crédits nécessaires sur les lignes prévues à cet effet au budget de la commune.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

COMMANDÉ PUBLIQUE

16. CONSULTATION POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES COPIEURS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat avec la société CAPEA est arrivé à échéance et qu'il a fallu lancer à nouveau une consultation.

A l'issue de cette consultation, 2 offres ont été remises par des entreprises et étudiées. L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise C'PRO SUD (anciennement CAPEA) pour un montant total de 3100 € HT soit 3720 € / an TTC pour la location et la maintenance des copieurs. Le tarif des copies est le même pour les deux entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner au Maire ou à son représentant, l'autorisation de signer ce marché de services avec l'entreprise C'PRO SUD (anciennement CAPEA), 56 rue Paul Claudel – 87000 LIMOGES pour un montant total de 3100 € HT soit 3720 € TTC, ainsi que les éventuels avenants.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

17. RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE - AVANTANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2017, la mission de maîtrise d'œuvre de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie a été confiée à l'agence OX Architectures mandataire du groupement SARL OX Architectures, BET Cabrol-Betouille SNC, SARL CITE 4 et SARL JP DELOMENIE.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2019, approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) et précisant que l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre fixe de manière définitive le montant de la rémunération de base du maître d'œuvre à 97 149,65 € HT soit 116 579,60 € TTC.

Il convient de préciser que ce montant correspond au forfait définitif de base, soit 10% du coût prévisionnel des travaux, auquel il faut rajouter la mission complémentaire OPC d'un montant de 5 828,99 € H.T.

Le montant total de rémunération définitif est fixé à 102 978,64 € H.T. soit 123 574,37 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie, avec l'agence OX Architectures, portant le nouveau montant du marché à 102 978,64 € H.T. soit 123 574,37 € TTC.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

DOMAINE ET PATRIMOINE

18. ACHAT DU LOCAL COMMERCIAL AU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA RESIDENCE LES VERTES PRAIRIES

La procédure de cession à la Commune de l'espace commercial réalisé par l'ODHAC au moment de la construction de la résidence « Les vertes prairies » étant en cours, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte notarié concernant l'achat dudit local et permettre ainsi le versement du solde de la participation de la Commune pour son achat.

Les détails de la cession ayant été énoncés par la convention de partenariat signée entre la Commune de l'ODHAC le 20 octobre 2014.

Vu la délibération de l'ODHAC en date du 17 avril 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014,

Vu la convention de partenariat signée le 20 octobre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaffirmer l'intention de la Commune d'acheter la partie constituant le local commercial au rez-de-chaussée de la résidence « Les Vertes Prairies » ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié actant la cession de cet immeuble à la commune de Boisseuil ;
- d'autoriser le versement du solde de la participation communale ;
- de donner au Maire, ou à son représentant, toute autorisation nécessaire aux fins envisagées.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

19. SOUTIEN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.**
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.**
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.**

VOTE 22	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 2
----------------	----------------	-----------------	---------------------

INFORMATIONS

Boisseuil :

-Travaux :

- Talus du Vieux Boisseuil réalisé en régie quasiment terminé
- Déploiement de la fibre en cours sur le territoire, actuellement sur la route de Limoges
- Remise en état du square des cagouilles en cours
- Changement des panneaux Scandere : en cours
- Les salles du presbytère sont en cours d'achèvement : les 3 petits bureaux sont affectés à : l'Amicale Laïque, Thé au fil et le tennis de table. Il y a deux espaces communs que les associations pourront réserver ponctuellement auprès de la mairie.

-Lotissement sur le terrain « indivision Bardaud », le plan d'aménagement respectera les directives (OAP) du PLU.

-Le RAM a subi le week-end dernier des dégradations volontaires.

-Le directeur de Carrefour nous a averti par lettre recommandée que le magasin sera ouvert à la clientèle les dimanches matins, et ce à compter du 21 avril au plus tôt.

-Ecole : Christine Gavini-Chevet, rectrice de l'académie de Limoges a rendu visite mardi dernier, en compagnie de Martine Caraglio, inspectrice générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche, à l'école élémentaire Guy-Monnerot pour faire le point sur le projet dit d'inclusion scolaire.

Limoges Métropole :

- Le transfert de la compétence eau de la ville de Limoges à Limoges Métropole est compliqué et LM va devoir régler de fortes sommes qui étaient dues à des entreprises par la ville de Limoges alors que les recettes ne sont pas encore toutes affectées à cette structure.

QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES

En raison de la plainte d'une habitante de la rue des genêts, une réunion publique sera organisée en mairie le 24 avril à 18h30. Il s'agira de discuter d'éventuels aménagements.

Bulletin Municipal : Articles à envoyer jusqu'au 29 avril pour une diffusion mi-juin.